

Résolution de l'UEPAL à propos du Notre-Père

L'Assemblée de l'UEPAL, réunie à Strasbourg le 18 novembre 2017, a reçu avec reconnaissance et examiné le rapport établi par Mme la Pasteure Agnès von Kirchbach (EPUdF) et M. le Professeur Christian Grappe (UEPAL) relatif à la nouvelle traduction liturgique du Notre-Père, à savoir la première partie de la sixième demande « Ne nous soumetts pas à la tentation ».

L'Assemblée de l'UEPAL considère qu'il est impossible de décider d'une traduction univoque concernant certaines expressions de la prière du Notre Père. Elle se réjouit que depuis 50 ans les chrétiens de langue française utilisent les mêmes mots pour prier avec les paroles du Notre-Père.

L'Assemblée de l'UEPAL prend acte avec reconnaissance de ce que les épiscopats francophones ont dûment interrogé le protestantisme français sur une modification dans la forme liturgique de la prière du Notre-Père.

L'Assemblée de l'UEPAL :

- recommande aux paroisses et autres lieux d'Église, d'utiliser, à partir du 1^{er} dimanche de l'Avent 2017, pour la sixième demande la version : « **ne nous laisse pas entrer en tentation** » retenue pour les Églises catholiques francophones et pour l'EPUdF (mai 2016) ;
- invite les pasteurs et les conseils presbytéraux à rester attentifs à la réception de cette recommandation,
- encourage l'ensemble de notre Union d'Églises à approfondir sa compréhension du Notre-Père (études bibliques, prédications, ateliers d'écriture, échanges dans les groupes œcuméniques, formation des enfants et des jeunes, catéchèse pour adultes, etc...).

Strasbourg, le 18 novembre 2017